



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES RESTREINT

Dossier no : DAOJKP-010

Objet : Recherche de Spécialiste en Sciences et Technologie Alimentaire / Consultant sur les bonnes pratiques apicole, production et extraction du miel et des produits dérivés issus des SAF cacaoyers/caféiers

Le présent dossier comprend 19 pages et est constitué de 3 parties et de 3 annexes :

- Partie 1 : Conditions de l'appel d'offres
- Partie 2 : Conditions du marché
- Partie 3 : Instructions aux soumissionnaires
- Annexe 1 : Formulaire de soumission
- Annexe 2 : Cadre de décomposition des prix
- Annexe 3 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'éthique

Veillez vérifier que toutes ces parties sont présentes dans le dossier que vous consultez

Champ d'application de l'appel d'offres

Revalorisation du jardin créole sous le leadership des jeunes et des femmes dans le Sud et la Grand'Anse

Haïti (Jaden Kreyol/Profisud)

Adresse de réception des offres

27, Rue Mangones, Berthé, Petion-ville, Haïti

Date limite de réception des offres :

11 Novembre 2023

-

1. Conditions de l'appel d'offres

1.1. Préambule

Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) a pour but d'agir pour le développement rural en appui aux agricultures paysannes dans des régions défavorisées et de contribuer à des actions de plaidoyer au Nord et au Sud en faveur de ces agricultures.

Avec l'aide financière de l'Affaire mondiale Canada et de l'Ambassade suisse, AVSF est en charge d'un projet de Revalorisation du jardin créole sous le leadership des jeunes et des femmes dans le Sud et la Grand'Anse d'Haïti (JADEN KREYOL/PROFISUD)

La subvention octroyée à AVSF ne permet à aucune autre partie d'en tirer des droits et des réclamations. En aucun cas ou pour aucune raison de quelque nature que ce soit, les bailleurs indiqués ci-dessus ne répondront à une demande d'indemnité ou de paiement direct soumis par les contractants d'AVSF.

1.2. Candidats

Peut participer à cet appel d'offres toute personne morale installée en Haïti et dont les qualifications et l'expérience requises lui permettent de répondre aux exigences qu'impose le présent dossier. Il appartiendra aux soumissionnaires d'apporter la preuve de leurs qualifications et expériences pour ce type de marché.

Il est entendu que la participation à la présente consultation implique l'acceptation des clauses contenues dans le présent dossier.

Sont exclus de la participation et de l'attribution de marché les candidats :

- en faillite, en liquidation, en règlement judiciaire, en cessation d'activité ou dans toute situation analogue selon la législation et la réglementation nationales,
- sous condamnation prononcée par un jugement ayant autorité pour tout délit affectant leur moralité professionnelle,
- ayant commis une faute professionnelle grave,
- n'ayant pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations sociales ou fiscales en vigueur dans son pays ou dans celui où le marché doit s'exécuter,

- ayant fait l'objet d'un jugement pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale,
- ayant fait l'objet d'une sanction administrative,
- se trouvant en situation de conflit d'intérêts pour le présent marché,
- ayant fourni de fausses déclarations ou n'ayant pas fourni les renseignements nécessaires pour le présent marché.
- Être sur une liste d'interdiction de l'union européenne, des Nation-Unis, de la banque mondiale, de la banque américaine de développement, ect...

Les candidats doivent attester qu'ils ne se trouvent dans aucune de ces situations.

1.3. Déroulement de l'appel d'offres

- Remise des offres

Les soumissionnaires doivent respecter la date indiquée en page 2 (« Date limite de réception des offres »). Toute offre reçue après sera rejetée.

- Modification de l'appel d'offres

AVSF peut, à tout moment avant la date limite de remise des offres, pour des raisons qui lui sont propres ou suite à des demandes d'éclaircissement de la part des candidats, modifier le dossier de l'appel. Cette modification sera notifiée par écrit à tous les soumissionnaires et sur les supports utilisés pour diffuser l'appel et s'imposera à tous les candidats. Afin de permettre aux candidats de prendre en compte ces changements, la date de remise des offres pourra être retardée.

- Ouverture des offres

L'ouverture des offres se fera le 11 novembre 2023 à 3h PM au 27, Rue Mangones, Berthé, Petionville, Haïti

Toutes les offres reçues seront ouvertes en présence du comité de sélection et proces verbal sera dressé à cet effet.

- Demande de clarification

AVSF peut demander des clarifications aux soumissionnaires après l'ouverture des offres. Cette demande ne peut en aucun cas modifier une offre.

- Contact avec AVSF après l'ouverture des offres

Tout contact entre les soumissionnaires et AVSF est interdit après l'ouverture des offres ainsi que toute tentative des candidats pour influencer le choix. Une telle tentative entraînerait l'exclusion de leur candidature.

- Evaluation des offres

La procédure d'évaluation des offres sera la suivante :

- Examen de la conformité de la proposition par rapport aux conditions prévues dans le présent dossier. Les offres jugées non conformes à l'issue de cet examen seront écartées ;
- Evaluation de la qualité technique de la soumission, sur la base des critères décrits ci-dessous ;
- Notation et classement des soumissions évaluées conformément aux critères décrits ci-dessous ;
- l'analyse financière des offres sera fait " uniquement pour les offres ayant obtenu au moins la note technique minimale requise (voir ci-dessous § Critères d'évaluation des offres techniques). L'évaluation de la qualité financière se basera sur les critères décrits ci-dessous ;
- Comparaison et classement des offres selon les notes attribuées ;

f) Attribution du contrat sous réserve que le montant de l'offre rentre dans les disponibilités financières prévues par AVSF.

- Critères d'évaluation des offres techniques

Les critères suivants seront évalués selon le nombre maximal de points indiqués :

a) Compétence Générale du consultant,

- Formation niveau maîtrise dans les sciences et technologie alimentaire ou autres disciplines connexes avec trois ans d'expériences 15 points
- Formation académique de 1^{er} cycle universitaire en Agronomie (option production animale ou production végétale) ou en biologie végétale/animale 10 points
- Expérience, compétences et un savoir-faire dans la conception, la fabrication et la réalisation de matériels et des équipements apicoles 15 points
- Expériences et compétence dans les techniques et les bonnes pratiques d'élevage apicole moderne 10 points
- Connaissances dans le domaine du système d'information environnementale, des techniques de pollinisation des systèmes de cultures agroforestiers 10 points
- Expériences avérées en formation dans la conception, la mise en place et la gestion de structures apicoles ; Avoir une excellente maîtrise des techniques d'andragogie (techniques de formation des adultes). 10 points

b) Méthodologie proposée

- Compréhension du mandat 10 points
- Présentation du dossier d'appel d'offres 10 points
- Stratégie de réalisation de la formation 10 points

Soit un total, pour la note technique, de *100 points*. Ne seront retenues pour l'ouverture des offres financières que celles ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 60 points.

La note technique sera ainsi calculée :

- On fait la somme des notes de chaque évaluateur et on fait la moyenne arithmétique
- Les soumissionnaires ayant la note technique inférieure à 60 seront éliminés pour l'analyse financière

- Critères d'évaluation des offres financières

Les offres ayant été qualifiées au titre de l'évaluation des offres techniques feront l'objet d'une vérification de l'offre financière par AVSF pour en rectifier les éventuelles erreurs de calcul (le montant en lettres primant sur le montant en chiffres) ou pour toute demande de clarification.

La note financière sera calculée de la façon suivante :

100 points pour l'offre la moins-disante

Le calcul des autres offres sera le suivant : montant de l'offre la moins-disante/ montant de l'offre étudiée * 100

- Comparaison et classement des offres

La comparaison des offres se fera sur la base du classement obtenu à partir de la note globale attribuée à chaque offre, qui est la somme de la note technique (70%) et de la note financière (30%). Le total maximum est donc de cent-vingt (100) points.

AVSF se réserve le droit de n'accepter aucune offre ou d'annuler la procédure de consultation, sans être tenue de fournir les raisons de cette décision.

- Notification du résultat

Avant l'expiration du délai de validité des offres, AVSF notifiera au soumissionnaire choisi, par écrit, que son offre a été acceptée, lui demandera de confirmer son acceptation dans un délai de 5 jours et lui enverra un projet de contrat sur la base du modèle annexé au présent dossier.

AVSF notifiera alors aux autres candidats que leur offre n'a pas été retenue.

2. Conditions du marché

Dans l'objectif de poursuivre les actions ayant été déjà entreprises en octobre 2021 sur l'identification des opportunités qui peuvent augmenter la rentabilité des SAFs. La pollinisation des arbres notamment le cacao et le café jouent un rôle primordial dans le rendement. Celui du cacao est de 250 Kg, cependant le potentiel pourrait atteindre 1000 Kg avec une meilleure pollinisation (Jean Chesnel, 2023). Ayitika travaille sur la pollinisation manuelle dans l'objectif d'assurer un meilleur croisement des fleurs du cacao. Par ailleurs, la pollinisation par les abeilles est un atout majeur dans le but de mieux rentabiliser les SAFs surtout à base de cacao et de café : production du miel et de ses produits dérivés, une meilleure pollinisation de toutes les espèces végétales des SAFs et une augmentation optimale de la rentabilité. Il s'avère nécessaire d'organiser des séances de formation sur les bonnes pratiques d'élevage apicole moderne et de valorisation du miel et de ses produits dérivés issus des SAFs à base de cacao et de café. Cette démarche peut s'inscrire également dans une dynamique de concrétisation des plans d'action réalisées dans la composante EFH et des plans d'affaires sur la mise en place de quatre (4) unités de production apicole dans le Sud et dans la Grand'Anse. Les besoins en formation sur les techniques de bonnes pratiques d'élevage apicole ont été exprimés au cours de plusieurs ateliers de formation dans la Grand'Anse et dans le Sud d'où la nécessité de favoriser la tenue des sessions de formation.

Cette formation sera un accompagnement pratique aux initiatives entrepreneuriales locales visant la transformation de produits divers issus des SAF cacaoyers et la diversification de la disponibilité de ces produits. Elle vient renforcer les idées de projets de production et de transformation de produits agricoles des partenaires, des jeunes et des femmes que Jaden Kreyòl/Profisud supporte à travers la stratégie de financement. Elle garantit les investissements

qui seront faits au bénéfice de ces acteurs. Légions sont les producteurs.trices dont les parcelles cacaoyeres ont des abeilles élevées dans des troncs d'arbre. Ces sessions de formation seront d'autant plus bénéfiques aux groupements de femmes de CCR-RECOCAS, de COPDAH, de RASIN/Ayitika, BAC Camp-Perrin/Maniche. Il est un besoin capital et pertinent que de fournir une formation technique adaptée aux conditions locales en production du miel et de ses dérivés et fabrication de produits transformés à base de miel.

Le volet de Développement Entrepreneurial du projet se veut également de diversifier les sources de revenus des exploitations agricoles, soit en créant de la valeur ajoutée des cultures des SAFs à base de cacao et de café, soit en mettant en œuvre des projets innovants qui peuvent avoir des impacts positifs sur les chaînes de valeur mentionnées. Par la production et l'extraction du miel et des autres produits de la ruche (gelée royale, pollen, propolis, cire). Le projet Jaden Kreyòl/Profisud contribue à augmenter la rentabilité des SAFs en créant de la valeur ajoutée, au profit des populations dans les zones rurales (femmes et jeunes) où il intervient et à mieux valoriser le potentiel agricole des systèmes de cultures.

En raison de ces considérations, la tenue des sessions de formation sur l'élevage apicole demeure une activité importante dans l'objectif d'une valorisation du travail qui a été déjà réalisé au niveau des SAFs dans le but d'augmenter et d'optimiser le potentiel des systèmes de cultures pour une meilleure rentabilité. L'installation de 10 ruches modernes avec des hausses (minimum) au niveau d'une parcelle agroforestière (cacao, café) peut générer un revenu additionnel de 350,000 Gdes environ.

2.- Responsabilités

- Enseigner des techniques pratiques et bonnes pratiques apicoles facilement répliquables et applicables de production et d'extraction apicole (miel, gelée royale, pollen, propolis, cire) SAF cacaoyers/caféiers ;
- Apporter l'appui aux systèmes de cultures des SAFs en utilisant le travail des abeilles pour une meilleure pollinisation des arbres, augmenter et optimiser la rentabilité ;
- Former les partenaires sur les bonnes techniques d'élevage apicole moderne et la sécurité sanitaire (manuel de qualité d'extraction du miel) dans les unités de production apicole ;

- Aider les partenaires, les jeunes et les femmes des zones d'intervention à fabriquer des matériels apicoles pouvant faciliter la production et l'extraction du miel et des autres produits de la ruche issus des SAF cacaoyers/caféiers ;
- Aider à créer de la valeur ajoutée par la production du miel de qualité, l'extraction et la transformation, la conservation et le stockage des produits autres produits apicoles issus des SAF cacaoyers/caféiers ;
- Enseigner et aider les jeunes, les femmes et les entrepreneur.e.s à reconnaître et à appliquer par la pratique les normes ISO relatives à la production de produits apicoles destinés à la consommation humaine par la mise en place d'un manuel de qualité. ;
- Visiter un site de production de miel dans chacun des 2 départements d'intervention du projet et formuler des recommandations personnalisées aux propriétaires afin d'améliorer et moderniser leur production.

3.- Livrables attendus

| # | Livrables | Preuves |
|---|---|---|
| 1 | Les techniques (division, sélection de reines) et les bonnes pratiques d'élevage apicole moderne sont maîtrisées. Un manuel de qualité des procédures d'extraction et de transformation du miel est produit | Module de formation, agenda de formation, manuel de qualité des produits apicoles, et rapport de consultation |
| 2 | Les participants/bénéficiaires seront en mesure de concevoir, d'utiliser et de fabriquer de nouveaux produits apicoles transformés (hydromel, bougie avec de la cire) grâce à des techniques d'innovation et de différenciation (rapport de consultation et photos) ; | Rapport de consultation. Photos de réalisations |
| 3 | Les bénéficiaires ont le savoir-faire et la capacité de concevoir et d'installer des infrastructures de production d'extraction et de stockage des produits issus de la ruche (miel, gelée royale, pollen, propolis, cire) ; | Rapport de consultation. Photos de réalisations |
| 4 | Les Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH) et de Fabrication (BPF) dans les unités de production et d'extraction du miel sont maîtrisées par les bénéficiaires; | Module de formation, Agenda de formation, Rapport de consultation, Evaluation ante et post formation (mesurant le degré d'apprentissage des apprenants sur la thématique) |

| | | |
|---|--|--|
| 5 | Un guide de procédés de fabrication des matériels apicoles (ruche de type Langstroth, cadres mobiles, fabrication de cire gaufrée...) est produit, un guide de conservation et de stockage du miel est produit (extraction et conservation du miel). | Manuel de procédés de fabrication des aliments soumis, guide de fabrication des matériels apicoles (norme standard des ruches, cadres mobiles), Guide de conservation et de stockage des aliments soumis |
| 6 | Visite de 2 sites de production de miel | Rapport consultation / photos |
| 7 | Recommandations formulées aux propriétaires des 2 sites de production de miel afin de les transformer en des ruches modernes | Recommandations formulées / rapport de consultation |

N.B. Les participant.e.s/bénéficiaires sont localisé.e.s dans le Sud (Torbeck et Chardonnières) et la Grand'Anse (Dame-Marie, Anse d'Hainault et Irois)

- CAPI
- COPDAH
- COPAM
- CCR-RECOCAS
- RASIN/Ayitika
- BAC Camp-Perrin/Maniche
- Entrepreneur.e.s des zones d'intervention du projet

4.- Durée

La consultation s'étendra du 13 novembre au 14 décembre 2023.

5.- Critères de sélection

Le ou la ou les consultant (e.s) doivent avoir les qualifications suivantes :

- Avoir une maîtrise en Agronomie ou Sciences et Technologie Alimentaire ou toute autre discipline connexe et au moins 3 ans d'expérience ;
- Avoir une formation académique de 1^{er} cycle universitaire en Agronomie (option production animale ou production végétale) ou en biologie végétale/animale et au moins 8 ans d'expérience ;

- Une expérience antérieure avec les mesures visant à accroître la valeur ajoutée du miel et des autres produits issus de la ruche dans les SAFs à base de cacao et de café en Haïti dans les régions du Sud et dans la Grand'Anse;
- Avoir des compétences et un savoir-faire dans la conception, la fabrication et la réalisation de matériels et des équipements apicoles ;
- Avoir des expériences et des compétences dans les techniques et les bonnes pratiques d'élevage apicole moderne
- Avoir des compétences et des expériences sur les domaines de filières (cacao et café) de chaînes de valeur faisant la promotion de la biodiversité dans la commercialisation du miel et de ses produits dérivés au niveau local et international ;
- Détenir une bonne connaissance des accords et traités signés par Haïti sur le commerce et les normes de certification, de standardisation de marchés biologiques et marchés équitables, manuel de qualité des procédures de production et d'extraction du miel;
- Avoir des connaissances dans le domaine du système d'information environnementale, des techniques de pollinisation des systèmes de cultures agroforestiers ;
- Connaissance de la problématique de la gestion, de la rentabilité au niveau des SAFs (Systèmes Agroforestiers) à base de cacao et de café dans le Sud et la Grand'Anse; Avoir des expériences avérées en formation dans la conception, la mise en place et la gestion de structures apicoles ; Avoir une excellente maîtrise des techniques d'andragogie (techniques de formation des adultes).

3. Instructions aux soumissionnaires

3.1. Remise des offres :

Deux possibilités de remise des offres :

- Les dossiers d'offres seront soumis par voie électronique format PDF Zippé et signé, en deux fichiers, un contenant l'offre technique et l'autre l'offre financière à l'adresse suivante : r.derius@avsf.org

A la réception de l'offre, un accusé de réception sera remis/envoyé au soumissionnaire.

3.2. Contenu de l'offre

- Offre technique

Le soumissionnaire complète et fournit la **lettre de soumission** annexée au présent appel.

L'offre technique est composée de deux parties :

✓ Administrative :

Le soumissionnaire fournit des **renseignements sur son entreprise** à travers le formulaire annexé. Il est libre de fournir les preuves et autres documents qu'il souhaite porter à la connaissance d'AVSF justifiant sa qualification et son expérience dans la fourniture de marchés identiques à celui concerné par le présent appel d'offres. Il attestera également, par tout moyen approprié qu'**il n'est pas dans une des situations d'exclusion** énumérées en §1.2 « Candidats ». Le soumissionnaire fournira ses documents légaux de reconnaissance en Haiti (**patente, quitus**)

Le soumissionnaire remettra la **déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'éthique** complétée et signée selon le modèle annexé.

✓ Offre technique

Le soumissionnaire indiquera la description des produits proposés conformément au dossier d'appel d'offres, décrira sa compréhension du mandat, l'expérience générale de la firme et l'expérience spécifique dans la production de miel et la formation dans la conception, la mise en place et la gestion de structures apicoles. Il décrira également les compétences et expériences de l'équipe mobilisée.

Une **copie du présent dossier, paraphé à chaque page et signé en dernière page**, sera jointe.

• Offre financière

Le soumissionnaire propose son offre financière. Il indique également la durée de validité de son offre et les conditions de paiement,

Annexes

- Annexe 1 : Formulaire de soumission
- Annexe 2 : Cadre de décomposition des Prix
- Annexe 3 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'éthique

Annexe 1 : Formulaire de soumission

Marché : Recherche de Spécialiste en Sciences et Technologie Alimentaire / Consultant sur les bonnes pratiques apicole, production et extraction du miel et des produits agricoles issus de SAF cacaoyers/caféiers

Numéro de référence : DAOJKP-010

FORMULAIRE DE SOUMISSION

NOM DU SOUMISSIONNAIRE _____

DATE

Lettre de soumission de l'offre

A l'attention de :

Responsable de Passation de Marché d'AVSF
27, Rue Mangonès, Pétion-Ville, Haïti ;

Objet : **Appel d'offres (Référence) « Recherche de Spécialiste en Sciences et Technologie Alimentaire / Consultant sur les bonnes pratiques apicole, production et extraction du miel et des produits agricoles issus de SAF cacaoyers/caféiers»**

Monsieur le Responsable,

Je soussigné, _____, dûment autorisé à engager la firme
_____, m'engage à exécuter les travaux tels que décrits ci-dessus

Conformément aux termes de l'accord proposé et autres particularités du contrat accompagnant cette offre.

Pour la somme totale de : *[Indiquez le montant en lettres et en chiffres]* : _____

_____ dollars américains

et dans un délai dejours calendaires

Je déclare avoir examiné les documents d'appel d'offres et j'en accepte toutes les conditions et exigences. Je déclare m'être rendu compte des conditions d'exécution, recueilli tous les renseignements pertinents, et pris connaissance de tous les codes et règlements relatifs à l'exécution du projet. Je confirme aussi la disponibilité immédiate du personnel adéquat dont le curriculum vitae de chaque cadre est inclus dans mon offre. Je m'engage à signer un Contrat suivant les termes du modèle inclus dans les documents d'appel d'offres dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la date d'émission de la lettre d'acceptation de ma soumission.

Cette offre et votre lettre d'acceptation constitueront un contrat valable jusqu'à la signature du contrat formel. Il demeure entendu que l'Autorité Contractante n'est pas tenue d'accepter l'offre la moins-disante, ni aucune des offres qu'elle aura reçues.

Nous déclarons sur l'honneur et en conformité avec l'article 1.2 des conditions de l'appel d'offre de n'être inclus dans aucune liste restrictive concernant la participation au présent appel d'offres, et de ne pas être sous le coup d'une interdiction de contractualisation selon les dispositions de la législation haïtienne.

Nous nous engageons, si le marché nous est attribué, à l'exécuter selon les prescriptions techniques et le prix convenu et dans le respect strict des lois et dispositions contre la fraude et la corruption, lesquelles dispositions ont été incluses par l'Acquéreur dans le DAO relatif au présent marché, et, sans préjudice des procédures appliquées dans les cas de fraude et de corruption, nous nous engageons à nous conformer aux

règles administratives établies par AVSF et les bailleurs pour recevoir et traiter toutes les plaintes relatives aux procédures d'appel d'offres.

Cette offre sera valide pour une période de _____.

Nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Nom et signature du responsable : _____

Nom de la firme soumissionnaire : _____

Adresse : _____

Date : _____

Cachet de la Firme

Présentation de l'entreprise soumissionnaire

| | |
|--|--|
| Nom de l'entreprise soumissionnaire : | |
| Statut juridique de l'entreprise | |
| Lieu d'enregistrement (auprès de quelle institution ?) | |
| Carte d'immatriculation fiscale | |
| Date de création | |
| Adresse de l'entreprise | |
| Secteurs d'activités de l'entreprise | |

| | |
|---|---|
| Principaux clients de l'entreprise | |
| Personnel de direction | (Nom, téléphone(s), adresse électronique, date de naissance, pays de résidence) |
| Directeur Général | |
| Directeur Technique | |
| Directeur Administratif | |
| Nom et fonction de la personne autorisée à signer la soumission : | |
| Autres informations pertinentes sur l'entreprise | |

Présentation des pièces légalisant l'entreprise

SVP : Indiquez la liste des pièces légalisant votre firme et ajoutez une copie à votre soumission.

| Nom de la pièce | Autorité/intitution émettrice / pays | Date d'émission | Date d'expiration | Ajout d'une copie au dossier (oui /non) |
|-----------------|--------------------------------------|-----------------|-------------------|---|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

NB : Veuillez annexer une copie des statuts notariés de l'Entreprise

Annexe 2: Cadre de décomposition des prix

Objet de l'offre :

OFFRE FINANCIERE

| Nom de l'article | Quantité | Prix unitaire | Références fournisseur |
|------------------|----------|---------------|------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

| | USD | TTC |
|---------------------------|-----|-----|
| PRIX TOTAL | | |
| Coût emballage | | |
| Coût transport | | |
| Autres coûts : à préciser | | |
| TOTAL | | |

Conditions de livraison :

Conditions de paiement :

Durée de validité de l'offre :

Annexe 3 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'éthique

Appel d'offre Recherche de **Spécialiste en Sciences et Technologie Alimentaire / Consultant sur les bonnes pratiques apicole, production et extraction du miel et des produits agricoles issus de SAF cacaoyers/caféiers « Marché »**

A : AVSF Haïti, le « **Maître d'Ouvrage** »

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'AMC, le MARND et l'Ambassade Suisse ne financent les projets du Maître d'Ouvrage qu'à leurs propres conditions qui sont déterminées par la convention de financement qui les lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre ces bailleurs de fonds et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹ ;
 - 2.3) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et la banque mondiale, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations sociales ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AMC, le MARNDR ou l'Ambassade Suisse,
 - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr>² ;
 - 2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés

¹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché.

² Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché.

dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AMC, le MARNDR ou de l'Ambassade Suisse, et résolu à leurs satisfactions ;
 - 3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AMC, le MARNDR, ou l'Ambassade Suisse, et résolu à leurs satisfactions ;
 - 3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
 - avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
 - être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AMC, le MARNDR et l'Ambassade Suisse, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat

législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

- 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne et du Canada.
- 6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à réaliser le présent marché en respectant les normes d'éthique minimales consistant à éviter le travail des enfants et à respecter les droits sociaux fondamentaux et la dignité des conditions de travail sur la base des normes internationales du travail, à éviter toute relation avec un conflit, toute implication dans la fourniture ou le transport d'armes illicites et/ou de mines terrestres et dans l'exploitation contraire à l'éthique de ressources naturelles notamment des biens sensibles comme les matériaux et les pierres précieuses et les terres rares.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AMC, le MARNDR ou l'Ambassade Suisse, à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AMC, le MARNDR ou l'Ambassade Suisse.

Nom _____ En tant que _____

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de³ _____

En date du _____

³ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.

